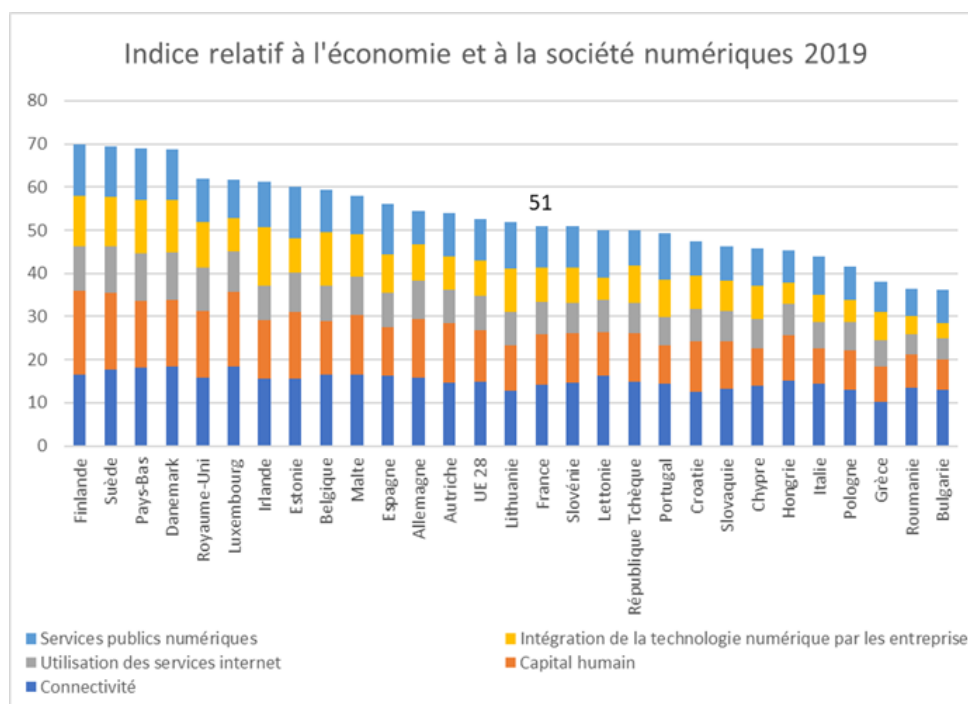


L'indice relatif à l'économie et à la société numériques (Digital Economy and Society Index, DESI) est un indice composite élaboré par la Commission européenne, destiné à évaluer l'évolution des 28 États membres vers une économie et une société numériques. Il permet un diagnostic comparé de chaque pays membre et sert à mettre en avant les thématiques où des efforts particuliers doivent être entrepris par les États.

ELEMENTS CLES

- Les trois premiers pays de ce classement sont la Finlande, les Pays-Bas et le Danemark.
 - La France est 15^e ; elle a gagné un rang entre 2018 et 2019.
 - La France est 14^e dans les volets « capital humain » et « intégration de la technologie numérique ».
 - La France est également bien notée pour ce qui est des services publics numériques. Elle est 3^e en ce qui concerne l'utilisation de données ouvertes.
 - Les tarifs des accès au haut débit en France sont très compétitifs et lui permettent de se classer 2^e en Europe.
-
- **La Finlande, la Suède, les Pays-Bas et le Danemark sont les pays européens dont les économies sont les plus fortement digitalisées.** Le Royaume-Uni est 5^e et l'Allemagne 12^e. La note de l'ensemble des pays européens a augmenté en 2019.
 - **La France est 15^e du classement.** Entre 2018 et 2019, à méthodologie égale, la France a gagné un rang et a amélioré son score, qui est passé de 47,7 à 51.
 - **La France est 14^e dans le volet « capital humain »,** notamment grâce aux compétences en TIC de la population : 57 % des français ont au moins des compétences numériques de base, 29 % ont des compétences plus avancées, et 13 % ont des compétences logicielles élémentaires.
 - **Notre pays est également 14^e dans le volet « intégration de la technologie numérique par les entreprises ».** Cela passe par l'utilisation des mégadonnées (16 % des entreprises françaises y ont recours, ce qui les place au 8^e rang européen), l'échange électronique d'informations (pour 38 % des entreprises françaises, soit quatre points de plus que la moyenne européenne) et l'augmentation de la part du chiffre d'affaires des PME qui s'effectue en ligne (11 % en 2018).
 - **La France est bien notée pour ce qui est des services publics numériques.** Elle est 3^e en ce qui concerne l'utilisation de données ouvertes, selon l'indicateur composite du Portail européen des données. Elle se situe également au-dessus de la moyenne européenne en termes de services publics numériques pour les entreprises (12^e), d'interaction entre les internautes et les pouvoirs publics (13^e) et d'étendue des services en ligne (13^e). 51 % des médecins généralistes français échangent des données médicales en ligne, contre 43 % en moyenne dans l'UE.
 - **Notre pays compte 85 % d'utilisateurs d'internet** au sein de sa population, un taux légèrement supérieur à la moyenne européenne (83 %). 75 % des utilisateurs d'internet français effectuent des achats en ligne (6^e place en Europe), 72 % utilisent les services bancaires en ligne et 25 % effectuent des ventes en lignes.
 - **Dans le volet connectivité, les tarifs des accès au haut débit en France sont très compétitifs** et lui permettent de se classer 2^e en Europe. Près de 100 % des ménages sont couverts par le haut débit fixe (6^e), bien que seuls 73 % y soient effectivement abonnés. Enfin, la France est troisième pour l'indicateur de préparation à la 5G.
 - L'indice fait ressortir quelques points de vigilance pour la France. Ainsi, le pays est classé 20^e pour la connectivité en raison d'une couverture relativement faibles en accès internet de nouvelle génération (haut débit rapide ou ultra-rapide) : 58 % de la population est couverte et seule 20 % de la population est abonnée. Cela s'explique en partie par une faible densité de la population dans les zones rurales. Les progrès d'une année

sur l'autre sont cependant très rapides (taux de croissance supérieur à 15 %), et le Plan France très haut débit a pour but de couvrir l'ensemble du territoire d'ici 2022.



METHODOLOGIE

L'indice DESI regroupe 44 indicateurs, répartis en cinq volets :

- **Connectivité (25 % du total)** : ce volet se compose de dix indicateurs mesurant le déploiement, la qualité et le prix des réseaux numériques.
- **Capital humain (25 % du total)** : ce volet a pour but d'évaluer les compétences numériques de la population. Il se compose de six indicateurs.
- **Utilisation des services internet (15 % du total)** : treize indicateurs permettent d'identifier les motifs d'utilisation des services en ligne par les particuliers (consultation d'actualités, vidéos à la demande, réseaux sociaux, cours en ligne, achats, secteur bancaire...).
- **Intégration de la technologie numérique par les entreprises (20 % du total)** : sept indicateurs composent ce volet, parmi lesquels le recours aux échanges électroniques d'informations, à la vente en ligne, à l'utilisation de mégadonnées, du cloud ou encore des réseaux sociaux.
- **Services publics numériques (15 % du total)** : huit indicateurs permettent de présenter les différents services administratifs disponibles en ligne et leur utilisation par la population.

La Commission européenne permet aux utilisateurs de tester en ligne des pondérations différentes pour chaque indicateur et de voir comment celles-ci ont une incidence sur le classement général.

La méthodologie a été revue pour cette édition, et treize nouveaux indicateurs ont été introduits. En conséquence, les scores ont été recalculés a posteriori pour les années passées afin de maintenir une comparabilité entre années.

Pour en savoir plus : <https://ec.europa.eu/digital-single-market/desi>

Business France participe au développement et à la réussite internationale des entreprises, qu'elles soient françaises ou étrangères, en les accompagnant du début à l'aboutissement de leurs projets. www.businessfrance.fr/